



Part locative d'un immeuble suite divorce

Par laurentr59, le 18/09/2013 à 14:38

bonjour

j'ai occupé notre habitation seul après notre divorce pdt qqes mois encore, habitation achetée en commun.

J'ai avancé ces mois durant, la moitié des échéances du prêt immobilier dues par mon ex-femme.

Lors de la séparation des biens elle se doit de me rembourser mais peut me réclamer la moitié de la part locative de l'immeuble, du fait que je l'ai occupé.

Comment la calcule-t-on ? Un compromis de vente ayant été signé pour ledit immeuble.